

nem sanctæ romanæ Ecclesiæ. Pour établir une parfaite unité, le Chapitre général tenu à Assise, en 1230, à l'occasion de la translation du corps de saint François, fit distribuer à toutes les provinces des antiphonaires notés. Il n'est pas probable que le *Salve* y figurât encore. En 1241, le général Aimon de Favesham composa un recueil de rubriques embrassant toute la liturgie franciscaine. Et son œuvre fut approuvée par Grégoire IX. Le bréviaire contenait-il dès lors le *Salve*? Peut-être, mais comme les autres antiennes *De beata*, le *Salve* devait être *ad libitum*. En 1249, Jean de Parme nous dit nettement que l'Ordre chantait, après complies, selon les temps, l'une des quatre antiennes à la Sainte Vierge : *Regina cæli, Alma Redemptoris, Ave Regina cælorum, et Salve Regina*. C'est déjà la règle ou du moins l'esquisse de la règle que devait adopter plus tard l'Église romaine.

Inutile de poursuivre plus loin notre enquête. La date de l'introduction du *Salve Regina* dans l'office des Chartreux et des Carmes ne saurait être fixée avec exactitude. Ce qui est sûr, c'est que dans le cours du XIII^e siècle l'antienne se répandit un peu partout. En 1233, par exemple, les moines de Saint-Denis décident qu'on la chantera solennellement tous les jours de Carême après complies. Le coutumier de Westminster, rédigé en 1266, déclare que, d'après un usage tout récent, on doit la chanter après complies. Même discipline en certaines églises d'Espagne au moins à partir du Concile de Pennafiel (1302) : *Uti singulis diebus post completorium cantetur " Salve Regina " in qualibet ecclesia alta voce cum versu : Ora pro nobis* ", etc. C'est sans doute pour se conformer à ce statut que Dom Rodrigo del Padron, archevêque de Compostelle (1304-1316), prescrit le chant solennel du *Salve Regina*, après complies, tous les jours, sauf certaines fêtes.

*

Concluons. Il reste et restera sans doute longtemps encore des obscurités sur les origines littéraire et musicale du *Salve Regina*. Mais on n'a pas d'objection grave à présenter aux critiques qui estiment que la célèbre antienne provient du Puy, ou même, comme le veut Aubri de Trois-Fontaines, qu'Aymar en est le véritable auteur.

" A peine le *Salve* fut-il connu, qu'assitôt il prit place dans la liturgie sous les deux formes d'antienne *ad canticum*.